



Vente immeuble a une personne physique

Par julia

Bonjour. Ayant un bail de 6 ans se terminant en juin 2016 (ancien bailleur etait une personne morale) le tout nouveau propriétaire de l'immeuble (vendu en septembre 2015) veut me renouveler le bail en augmentant le loyer tous les ans car mon ancien bailleur moral nous garantissait nos loyers à moins 20%.(faveur inscrite sur le bail). Le nouveau propriétaire veut remettre à niveau les loyers. A-t-il le droit de me proposer tout cela sachant que d'apres la loi Macron d'aout 2015 mon bail est normalement reconduit 3 ans tacitement puisque le changement de bailleur ne date que de 4 mois.? A-t-il de renouveler tout de meme le contrat de bail et en profiter pour augmenter le loyer? Ne puis-je pas garder les memes avantages meme si la derniere loi me permet de garder mon appartement encore 3 ans? Je viens de recevoir ce courrier ordinaire qui est un double d'une lettre recommandée AR datée du 10 décembre 2015 que je n'ai jamais reçue....Du coup il ne me reste que quelques jours pour répondre....Je depends d'une régie maintenant et le propriétaire de l'immeuble se presente en tant que Mr.....SARL....Est ce une personne morale ou physique? J'ai essayé de chercher des réponses sur internet mais je n'ai rien trouvé.. Je vous remercie par avance de votre réponse .